



Action 23 (hiver 2010)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 10, numéro 4

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

La pleine indexation coûte-t-elle une fortune comme le laisse entendre les membres du comité indépendant ?

NON

Le RRAME propose **un PLAN de réalisation** pour revaloriser et réindexer les rentes de retraite.

Les membres du comité indépendant admettent eux-mêmes qu'ils n'ont pas étudié toutes les solutions possibles à la revalorisation et à la réindexation des rentes de retraite des années de service de 1982 à 1999.

En 2008, alors que le taux d'indexation était de 2,1 %, la pleine indexation des retraités du RREGOP, du RRE, du RRF et du RRCE aurait coûté au grand maximum 48 millions. Cette somme comprend la partie assumée par le RREGOP et la partie de l'employeur.

En 2009, le taux d'indexation était de 0,4 %, une extrapolation des données de l'année précédente nous permet d'estimer à **10 millions**, tout au plus, le coût total de l'indexation pour la partie des années de service de 1982 à 1999.

Évidemment le gouvernement doit assumer sa part.

Coût de l'indexation pour 2008 et 2009					
(estimation)					
Partie assumée par le RREGOP					
2008 (2,1 %)					14 643 868 \$
2009 (0,4 %)					2 929 953 \$
Partie assumée par le gouvernement					
	RREGOP	RRE	RRF	RRCE	Total
2008 (2,1 %)	14 643 868 \$	12 910 594 \$	5 005 006 \$	1 596 597 \$	34 156 065 \$
2009 (0,4 %)	2 929 953 \$	2 583 159 \$	1 001 404 \$	319 448 \$	6 833 964 \$

Pouvons-nous rappeler au gouvernement que les cotisations des retraités du RRE, du RRF et du RRCE ont été versées directement au fonds consolidé du revenu ? Le gouvernement a emprunté les cotisations de ces trois groupes de travailleurs et ce, sans intérêts. **Ces cotisations étaient du salaire économisé en vue de la retraite.** Ce salaire a été utilisé pour payer l'épicerie de la province.

Dans 30 ans, il n'y aura plus de retraités provenant de ces trois régimes de retraite, car ils seront tous décédés. Aucune revalorisation, ni indexation à payer pour ces 59 597 retraités (données de 2008). La situation sera la même pour les 160 800 retraités du RREGOP qui réclament aujourd'hui la revalorisation et la réindexation de leur rente.

Évidemment, il serait plus facile d'attendre. Se réfugier derrière les règles comptables et le « comment va-t-on justifier cette dépense aux contribuables qui pensent que les retraités des secteurs public et parapublic sont les gras durs de la société » ne sont pas des arguments qui font le poids devant une injustice. Le gouvernement a trouvé une solution au paiement de l'équité salariale qui sera toujours présente dans 60-70 ans. Comment expliquer qu'il n'en trouve pas une pour l'indexation ?

Les syndicats offrent une occasion qui ne se représentera pas deux fois. **C'est le moment pour créer un fonds dédié à la revalorisation et à la réindexation des années de service de 1982 à 1999.**

Arlette Bouchard, présidente

« Un participant qui cotise au régime après le 31 décembre 1999 bénéficie d'une revalorisation des années de service qui lui donnent droit à une rente libérée ou à un crédit de rente. Pour chacune de ces années, il a droit à une rente viagère additionnelle de 1,1 % du salaire moyen de ses cinq meilleures années et à une rente temporaire additionnelle de 230 \$ payable jusqu'à 65 ans. »

Cette revalorisation, qui a coûté **680 millions**, a été payée avec les **4 milliards de surplus accumulés dans les années antérieures** et profitera aux participants qui cotisent au régime après le 31 décembre 1999. Les retraités essaient de comprendre **pourquoi il n'y a pas eu de revalorisation des rentes des années 1982 à 1999 alors que les pertes financières étaient connues**

Attendre que les retraités se résignent n'est pas une solution.

Les retraités sont loin d'être résignés, au contraire. Depuis la commission, nombre d'entre eux ont la ferme intention d'utiliser leur pouvoir lors des prochaines élections.

« Si je suis dans un comté X d'un parti politique X et que mon député ne bouge pas, pourquoi ne voterais-je pas pour l'autre parti ? » Voilà ce qui circule actuellement.

Le RRAME cherche la conciliation et de véritables solutions. La preuve en est faite, mais quand rien ne bouge, il est tentant d'utiliser d'autres moyens.

Voici le message que l'association reçoit de ses membres depuis la commission : **« Être beau et gentil trop longtemps, ça ne donne pas du pain et du beurre dans son assiette ».**